

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 novembre 2025

Tél : 04 32 44 89 30

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

N° 25/038

OBJET :

Modalité de vote – élections professionnelles 2026

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Julien MERLE, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Nicolas PAGET, Madame Valérie MICHELIER.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Nadine DRIES, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, et son suppléant Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentés : Madame Geneviève JEAN a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom, Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le CDG 84 a eu recours au vote électronique lors des élections professionnelles 2022, et souhaite de nouveau avoir recours à cette modalité pour les élections 2026.

C'est à cet égard que l'avis du conseil d'administration est sollicité.

Dans le cadre de la préparation de cette échéance importante, près d'une cinquantaine de CDG ont sollicité le GIP informatique des CDG, auquel le CDG 84 est adhérent depuis 2023, pour trouver une solution de vote électronique. L'équipe du GIP s'est donc employée à rechercher une solution de vote, un prestataire pour expertiser cette solution et entamer une négociation avec le GIP MDS en charge de la déclaration sociale nominative pour obtenir la liste des agents des collectivités en vue d'élaborer les listes électorales.

Dans le cadre de la première étape, le GIP a lancé un appel d'offres auquel 4 candidats ont répondu. La commission d'appel d'offres réunie le 30 avril 2025 a retenu la proposition de la société SLIB.

Afin de pouvoir résérer les ressources du prestataire retenu, il a été demandé aux CDG de positionner leur intention de s'engager dans cette démarche pilotée par le GIP, ce qu'a fait le CDG 84 sans pour autant entériner le choix du vote électronique qui est l'objet de la présente délibération

Références réglementaires de la démarche par vote électronique

L'intégrité et la sécurité des opérations électorales seront assurées en conformité avec les obligations légales, notamment celles liées à la mise en œuvre du vote électronique.

Ainsi le système de vote sera conforme :

le 26/11/2025

Application agréée Elegalite.com

99_DE-084-288400039-20251126-025_038-DE

- Au code général de la fonction publique ;
- A la délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique actualisant la délibération n°2010-371 ;
- Au Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD) entré en application le 25 mai 2018.

Le système de vote électronique de la société SLIB assurera la confidentialité des données transmises, notamment celles des fichiers constitués pour établir les listes électorales, l'opérationnalité des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement des votes.

Le CDG 84 fait le choix de proposer l'utilisation du vote électronique pour les élections professionnelles 2026 pour ses collectivités affiliées pour les raisons suivantes :

- La rapidité offerte aux électeurs (immédiateté de l'acte de vote, possibilité de l'effectuer sur leur lieu de travail ou à domicile) ;
- La possibilité de voter pendant plusieurs jours et pas uniquement le jour du scrutin,
- La rapidité et la fiabilité du recensement, du dépouillement et des résultats du vote,

Il est rappelé que cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- Sécuriser les opérations de vote et de dépouillement jusqu'à la proclamation des résultats,
- Créer les conditions pour que les taux de participation soient optimaux, et ce par un accompagnement rigoureux, par une communication ciblée et le choix d'un support de vote intuitif.

Des actions d'information, de communication et de formation seront mises en place pour les organisations syndicales et les collectivités affiliées.

A la lumière de ces éléments, le Président propose de retenir la solution du vote électronique pour les élections professionnelles 2026 proposée par le GIP informatique des CDG (société SLIB) pour les collectivités affiliées au CDG 84.

Le Conseil d'administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique actualisant la délibération n°2010-371 ;

Vu le Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD) entré en application le 25 mai 2018

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025,

DECIDE à l'unanimité

D'approuver l'utilisation du vote électronique lors des prochaines élections professionnelles 2026.

REÇU EN PREFECTURE

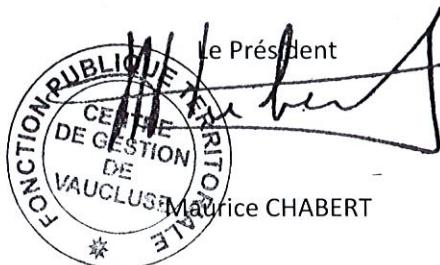
le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-288400039-20251126-D25_038-DE

2025/054

Pour extrait conforme,



Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Confirme le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le.....
28.11.25

